

MAMER 2021

Manifestation organisée du 23 au 24 octobre 2021 par le Cercle Philatélique Mamer au Centre Culturel à Capellen

1. 60^e anniversaire du Cercle Philatélique Mamer

Le Cercle Philatélique Mamer fut fondé le 21 janvier 1961 et adhéra à la Fédération des Sociétés philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg (F.S.P.L.) le 17 février 1963.

Un anniversaire à chiffre rond est toujours l'occasion de passer en revue les années écoulées avec ses hauts et ses bas, mais également de tourner le regard vers l'avenir et de s'imaginer où l'on en sera lorsque l'on fêtera le prochain anniversaire à chiffre rond.

MAMER 2021 sera l'occasion de mener cet exercice d'analyse du passé et de projection dans le futur, ensemble avec tous les acteurs ayant accompagné et assisté le Cercle Philatélique Mamer au cours des dix dernières années.

2. 80^e Journée du Timbre

La première « Journée du Timbre » eut lieu le 23 avril 1939, année de la célébration du centenaire de l'indépendance du Grand-Duché. Depuis, la « Journée du Timbre » fut organisée tous les ans au Luxembourg, à l'exception des années de guerre 1942-44, avec une exposition, par la F.S.P.L., jusqu'en 1972. Chaque fois la capitale était le point de rencontre des collectionneurs, excepté en 1946 à Dudelange et en 1947 à Differdange. A partir de 1973 la « Journée du Timbre » est organisée tous les ans par un cercle différent de la F.S.P.L.

Après 2008, 2012 et 2017, le Cercle Philatélique Mamer organise en 2021 pour la 4^e fois la « Journée du Timbre » dans la Commune de Mamer, cette fois-ci à Capellen. Les jeunes et les moins jeunes peuvent s'inscrire jusqu'au 1^{er} juin 2021, en compétition et hors compétition, dans les catégories suivantes : philatélie traditionnelle, histoire postale, entiers postaux, aéro- et astrophilatélie ; sont également acceptées les collections de type « un cadre » dans les catégories précitées.

3. Exposition philatélique « Edifices »

L'exposition philatélique « Edifices » permet aux collectionneurs intéressés d'exposer leurs trésors y relatifs ; ils peuvent s'inscrire jusqu'au 1^{er} juin 2021, hors compétition seulement.

Des « édifices » sont des ouvrages bâtis en travaux d'art de la construction ; ce sont aussi bien des bâtiments de tout genre que des constructions utiles (p.ex. phares, ponts), des constructions d'apparat ou d'agrément (p.ex. monuments) ou encore des constructions à caractère culturel, religieux ou sportif.

4. Exposition concernant l'histoire de Capellen

En collaboration avec la Mamer Geschicht asbl, l'exposition traitera l'évolution de Capellen (en fait de Cap et de Capellen) au fil du temps.

Informations supplémentaires:

- Ralph LETSCH: rletsch@pt.lu ; tél. 621 50 34 30
- Site Internet: www.cp-mamer.lu (avec les règlements et les formulaires d'inscription)

Cercle Philatélique MAMER

Affilié à la FSPL - Comptes Chèques Postaux Luxembourg :
BIC CCPLULL IBAN LU79 1111 0782 2846 0000

Sonderreglement «MAMER 2021 - Tag der Briefmarke»

1. Die Wettbewerbausstellung für die Senioren und die Jugend wird organisiert vom Cercle Philatélique Mamer, Mitglied der FSPL (Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg). Die Ausstellung steht unter der Schirmherrschaft der FSPL, des Unternehmens POST Luxembourg und der Gemeinde Mamer.
2. Folgende Klassen sind zugelassen: traditionelle Philatelie, Postgeschichte, Ganzsachen, Aero- und Astrophilatelie sowie Ein-Rahmen-Sammlungen in den jeweiligen Klassen. Die Ausstellung richtet sich nach den jeweilig anwendbaren nationalen und internationalen (FIP) Reglementen.
3. Die Ausstellung findet am Samstag, dem 23. Oktober und Sonntag, dem 24. Oktober 2021 im Centre Culturel in Capellen (Luxemburg/Europa) statt.
4. Die Anmeldungen auf dem Spezialanmeldevordruck sind bis zum 1. Juni 2021 direkt an den Ausstellungsleiter, Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange einzusenden.
5. Die Aussteller werden bis zum 15. Juni 2021 ausgewählt. Die Entscheidungen betreffend die Teilnahme von Sammlungen und deren Rahmenseite, zu jeweils 15 Blättern, werden ohne Angabe von Gründen mitgeteilt und sind ohne Berufungsmöglichkeit.
6. Nur in den Ausstellungsrahmen auszustellende Blätter können angenommen werden. Jedes Blatt muss mit einer durchsichtigen Schutzhülle versehen sein.
7. Es wird keine Einschreibe- und Teilnahmegebühr erhoben.
8. Der Aussteller selbst trägt dafür Sorge, dass sein Exponat rechtzeitig zur Ausstellung gebracht und aufgebaut wird. Der Aussteller ist auch verpflichtet, nach Ausstellungsende die Exponate wieder mitzunehmen.
9. Die Aussteller haben selbst für die Versicherung ihrer Sammlung gegen alle Risiken zu sorgen. Der Veranstalter sieht den bestmöglichen Schutz der Sammlungen vor, lehnt jedoch jede Verantwortung ab in Bezug auf Verlust, Beschädigung und Diebstahl; sei es teilweise oder im gesamten, und dies während des Hin- und Rücktransportes, des Aufbaus, der Dauer der Ausstellung und des Abbaus der Sammlungen.
10. Während der Dauer der Ausstellung kann kein Exponat ausgewechselt oder zurückgenommen werden. Die Zurücknahme der Exponate ist erst nach der offiziellen Schliessung der Ausstellung gestattet.
11. Die Jury beurteilt nach den gültigen Reglementen und dem entsprechenden Bewertungsbogen. Jeder Aussteller bekommt seinen Bewertungsbogen. Die Entscheidungen der Jury sind endgültig und unanfechtbar.
12. Wenn die Covid-19-Pandemie die Organisation der Ausstellung im Centre Culturel in Capellen nicht ermöglicht, werden die dem Veranstalter zur Verfügung gestellten Sammlungen dennoch beurteilt (in Übereinstimmung mit den geltenden Gesundheitsmaßnahmen) und für zwei Monate in die virtuelle Ausstellung auf der Website cp-mamer.lu aufgenommen. Detaillierte Anweisungen werden zu gegebener Zeit allen Beteiligten zur Verfügung gestellt.
13. In allen Fällen, die durch das vorliegende Reglement nicht vorgesehen sind, entscheidet der Organisationsvorstand.
14. Die Unterschrift des Ausstellers auf dem Anmeldevordruck bedeutet die Anerkennung und die Beachtung dieses Reglements.

Für weitere Auskünfte wende man sich an den Ausstellungsleiter:

Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange
Telefon +352 621 50 34 30
Email rletsch@pt.lu

Homepage CPM <http://www.cp-mamer.lu>

Mamer, Januar 2021

Règlement spécial « MAMER 2021 - Journée du Timbre »

1. L'exposition de compétition pour les seniors et pour les juniors. est organisée par le Cercle Philatélique Mamer, membre de la FSPL (Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg). L'exposition est placée sous le patronage de la FSPL, de l'entreprise POST Luxembourg et de la Commune de Mamer.
2. Les catégories suivantes sont admises : philatélie traditionnelle, histoire postale, entiers postaux, aéro- et astrophilatélie tout comme les collections de type « un cadre » dans les catégories précitées. L'exposition est régie par les règlements nationaux et internationaux (FIP) respectivement applicables.
3. L'exposition se tient au Centre Culturel à Capellen (Luxembourg/Europe), le samedi 23 octobre et le dimanche 24 octobre 2021.
4. Les demandes de participation sont à adresser, avant le 1^{er} juin 2021, au moyen du formulaire d'inscription spécial, à Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange.
5. Les participants seront sélectionnés avant le 15 juin 2021. Les décisions concernant la participation de collections et leur nombre de cadres, à 15 feuilles, seront communiquées sans indication de motif et ne peuvent faire l'objet d'un recours.
6. Ne seront acceptées que les feuilles à exposer dans les cadres attribués. Chaque feuille doit être insérée dans une farde transparente de protection.
7. Il ne sera demandé aucun droit d'inscription et de participation.
8. L'exposant s'occupera lui-même du transport aller de sa collection et du montage de celle-ci. L'exposant assurera également le démontage à la fin de l'exposition et le transport retour de sa collection.
9. Les exposants devront prendre les mesures nécessaires pour faire assurer leurs collections contre tout risque. Tout en prévoyant au mieux la protection des collections lui confiées, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol, en totalité ou en partie, des collections et ceci pendant le transport aller-retour, le montage et le démontage, ainsi que pendant la durée de l'exposition.
10. Aucune pièce exposée ne pourra être retirée pendant la durée de l'exposition. Le démontage des pièces exposées n'est autorisé qu'après la clôture officielle de l'exposition.
11. Le Jury juge selon les règlements en vigueur et la fiche d'évaluation correspondante. Chaque exposant recevra sa fiche d'évaluation. Les décisions du Jury sont définitives et incontestables.
12. Si la pandémie de Covid-19 ne permet pas d'organiser l'exposition dans le Centre Culturel à Capellen, les collections fournies à l'organisateur seront néanmoins jugées (dans le respect des mesures sanitaires applicables) et seront reprises pendant deux mois dans l'exposition virtuelle aménagée sur le site cp-mamer.lu. Les instructions détaillées y relatives seront fournies le moment venu à toutes les personnes concernées.
13. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront de la compétence du comité d'organisation.
14. La signature de la demande de participation par l'exposant implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à :

Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange
Téléphone +352 621 50 34 30
Courriel rletsch@pt.lu

Site web CPM <http://www.cp-mamer.lu>

Mamer, janvier 2021

Anmeldung zur Ausstellung - Demande de participation à l'exposition

1	Name der Ausstellung Désignation de l'exposition	23. - 24. Oktober 2021 - «Tag der Briefmarke» 23 - 24 octobre 2021 - «Journée du Timbre» Eine Veranstaltung vom - Une manifestation du Mitglied der FSPL - Cercle Philatélique Mamer - Membre de la FSPL			
2	Name und Vorname sowie Geburtsdatum des Ausstellers, Anschrift, Telefon, Email Nom et prénom ainsi que date de naissance de l'exposant, adresse, téléphone, courriel				
3	Name des Exponates Titre de la collection				
4	Einordnung des Exponates Collection de la classe	(siehe Rückseite) (voir verso)			
5	Rahmen Cadres	Auszustellende Rahmencadenzahl Nombre de cadres à exposer _____	Anzahl Blätter pro Rahmen Nombre de feuilles par cadre _____		
6	Meine Sammlung besteht aus Ampleur de ma collection	Blatt insgesamt _____ feuilles au total			
7	Auszustellen unter A exposer	<input type="checkbox"/> eigenem Namen en mon nom <input type="checkbox"/> Kennwort sous le code _____			
8	Erhaltene Auszeichnungen (die letzten) Distinctions obtenues (les plus récentes)	Ausstellung Exposition	Datum Date	Rang Catégorie	Auszeichnung Distinction
9	Aufbau durch Montage par	<input type="checkbox"/> Aussteller l'exposant	<input type="checkbox"/> Bevollmächtigten son mandataire	<input type="checkbox"/> Veranstalter l'organisateur	
10	Abbau durch Démontage par	<input type="checkbox"/> Aussteller l'exposant	<input type="checkbox"/> Bevollmächtigten son mandataire	<input type="checkbox"/> Veranstalter l'organisateur	
11	Erklärung Déclaration	Ich erkenne das Sonderreglement betreffend den «Tag der Briefmarke» an. Die Richtigkeit der unter Ziffer 8 aufgeführten Auszeichnungen wird ausdrücklich bestätigt. Mir ist bekannt, dass falsche Angaben zum Ausschluss des Exponates führen können. J'ai pris connaissance du règlement spécial de la «Journée du Timbre». Je confirme expressément que les inscriptions sub. 8 sont exactes. J'ai noté que de fausses inscriptions peuvent entraîner le refus éventuel de ma collection.			
12	Datum, Unterschrift Date, Signature				
13	Bestätigung Confirmation	<input type="checkbox"/> Ich beabsichtige die Ausstellung zu besuchen / J'envisage de visiter l'exposition <input type="checkbox"/> Ich werde die Ausstellung nicht besuchen / Je ne visiterai pas l'exposition			
14	Anmeldeschluss, Date limite d'inscription Empfänger - Destinataire	1. Juni 2021 - 1er juin 2021 Ralph LETSCH 2, rue Spierzelt - L-8063 Bertrange			
Auf der Rückseite bitte kurze Beschreibung des Exponates vornehmen Prière de donner une courte description de la collection au verso du présent formulaire					

**Kurze Beschreibung des Exponates - Courte description de la collection
Short description of the collection**

- Thematische Philatelie / Philatélie thématique Maximum-Karten / Cartes maximum
 Ein-Rahmen-Sammlung / Collection de type « un cadre »

Welches Ziel wird bei dem Exponat angestrebt (Darstellung des Themas/Titels):
Quel est le but recherché par la collection (explication du thème/titre):

Besonders hervorzuhebende Stücke (mit Erklärung/Begründung):
Pièces particulières (avec explication/justification):

Verwendete Literatur:
Littérature utilisée:

Veröffentlichungen des Ausstellers:
Publications de l'exposant:

Datum
Date

Unterschrift
Signature

Cercle Philatélique MAMER

Sonderreglement «MAMER 2021 - Bauwerke»

1. Im Rahmen von MAMER 2021 wird die Ausstellung „Bauwerke“ (Bauten des Geld- und Zahlungsverkehrs, Bauwerke für Handel oder Gewerbe, Gesundheitsbauten, Industriebauwerke, Kulturbauten, Sakralbauten, Schulbauten, Sportbauten, Verkehrsbauwerke, Versorgungsbauwerke, Wasserbauwerke, Wohngebäude, usw.) für philatelistische Sammlungen zu diesem Thema stattfinden. Teilnahmeberechtigt sind nur Mitglieder der FSPL-Vereine.
2. Als verantwortlicher Veranstalter der Werbeausstellung zeichnet der Cercle Philatélique Mamer, Mitglied der FSPL (Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg).
3. Die Ausstellung findet am Samstag, dem 23. Oktober und Sonntag, dem 24. Oktober 2021 im Centre Culturel in Capellen (Luxemburg/Europa) statt.
4. Die Anmeldungen auf dem Spezialanmeldevordruck sind bis zum 1. Juni 2021 direkt an den Ausstellungsleiter, Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange (oder rletsch@pt.lu) einzusenden.
5. Die Aussteller werden vom Veranstalter bis zum 15. Juni 2021 ausgewählt. Jeder Aussteller erhält höchstens drei Ausstellungsrahmen zu (12 oder) 15 Blättern für eine Sammlung zugesprochen.
6. Die Sammlungen werden nicht bewertet.
7. Die Sammlungen sollten jedoch keine Ausgaben enthalten, deren Ausstellung im Widerspruch zu den Bestimmungen der FIP über schädliche oder unerwünschte Ausgaben steht.
8. Jeder Aussteller erhält einen Sachpreis, sowie eine Teilnahmebescheinigung.
9. Nur in den Ausstellungsrahmen auszustellende Blätter können angenommen werden. Jedes Blatt muss mit einer durchsichtigen Schutzhülle versehen sein.
10. Es wird keine Einschreibe- und Teilnahmegebühr erhoben.
11. Der Aussteller selbst trägt dafür Sorge, dass sein Exponat rechtzeitig zur Ausstellung gebracht und aufgebaut wird; auf Wunsch erfolgt der Aufbau vom Veranstalter. Der Aussteller ist auch verpflichtet, nach Ausstellungsende die Exponate wieder mitzunehmen; auf Wunsch erfolgen der Abbau und die Zustellung per Post an den Aussteller vom Veranstalter durch vorher zu begleichenden Unkostenbeitrag von EUR 30,-.
12. Die Aussteller haben selbst für die Versicherung ihrer Sammlung gegen alle Risiken zu sorgen. Der Veranstalter sieht den bestmöglichen Schutz der Sammlungen vor, lehnt jedoch jede Verantwortung ab in Bezug auf Verlust, Beschädigung und Diebstahl; sei es teilweise oder im gesamten, und dies während des Hin- und Rücktransportes, des Aufbaus, der Dauer der Ausstellung und des Abbaus der Sammlungen.
13. Wenn die Covid-19-Pandemie die Organisation der Ausstellung im Centre Culturel in Capellen nicht ermöglicht, werden die dem Veranstalter zur Verfügung gestellten Sammlungen für zwei Monate in die virtuelle Ausstellung auf der Website cp-mamer.lu aufgenommen. Detaillierte Anweisungen werden zu gegebener Zeit allen Beteiligten zur Verfügung gestellt.
14. In allen Fällen, die durch das vorliegende Reglement nicht vorgesehen sind, entscheidet der Organisationsvorstand.
15. Die Unterschrift des Ausstellers auf dem Anmeldevordruck bedeutet die Anerkennung und die Beachtung dieses Reglementes.

Für weitere Auskünfte wende man sich an den Ausstellungsleiter:

Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange
Telefon +352 621 50 34 30
Email rletsch@pt.lu

Homepage CPM <http://www.cp-mamer.lu>

Mamer, Januar 2021

Affilié à la FSPL - Comptes Chèques Postaux Luxembourg :
BIC CCPLLULL IBAN LU79 1111 0782 2846 0000

Règlement spécial « MAMER 2021 - Edifices »

1. L'exposition « Edifices » (bâtiments, constructions utiles (p.ex. phares, ponts), constructions d'apparat ou d'agrément (p.ex. monuments), constructions à caractère religieux ou sportif, etc.) organisée dans le cadre de MAMER 2021 est ouverte aux collections philatéliques sur ce sujet. La participation est réservée aux membres des associations affiliées à la FSPL.
2. L'exposition de propagande est organisée par le Cercle Philatélique Mamer, membre de la FSPL (Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg).
3. L'exposition se tient au Centre Culturel à Capellen (Luxembourg/Europe), le samedi 23 octobre et le dimanche 24 octobre 2021.
4. Les demandes de participation sur le formulaire y relatif sont à adresser, avant le 1^{er} juin 2021, au moyen du formulaire d'inscription spécial au responsable de l'exposition, Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange (ou rletsch@pt.lu).
5. Les participants seront sélectionnés par l'organisateur avant le 15 juin 2021. Chaque exposant aura droit à au plus trois cadres à (12 ou) 15 feuilles pour une collection.
6. Les collections ne seront pas jugées.
7. L'exposant évitera cependant de présenter des pièces dont l'exposition est contraire aux dispositions de la FIP concernant les émissions indésirables ou nuisibles.
8. Chaque exposant recevra un prix spécial, ainsi qu'un certificat de participation.
9. Ne seront acceptées que les feuilles à exposer dans les cadres attribués. Chaque feuille doit être insérée dans une farde transparente de protection.
10. Il ne sera demandé aucun droit d'inscription et de participation.
11. L'exposant s'occupera lui-même du transport aller de sa collection et du montage de celle-ci; en cas de demande, le montage se fera par l'organisateur. L'exposant assurera également le démontage à la fin de l'exposition et le transport retour de sa collection; en cas de demande, le démontage se fera par l'organisateur qui s'occupera également de l'envoi retour de la collection contre une participation aux frais de EUR 30,-, à payer à l'avance.
12. Les exposants devront prendre les mesures nécessaires pour faire assurer leurs collections contre tout risque. Tout en prévoyant au mieux la protection des collections lui confiées, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol, en totalité ou en partie, des collections et ceci pendant le transport aller-retour, le montage et le démontage, ainsi que pendant la durée de l'exposition.
13. Si la pandémie de Covid-19 ne permet pas d'organiser l'exposition dans le Centre Culturel à Capellen, les collections fournies à l'organisateur seront reprises pendant deux mois dans l'exposition virtuelle aménagée sur le site cp-mamer.lu. Les instructions détaillées y relatives seront fournies le moment venu à toutes les personnes concernées.
14. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront de la compétence du comité d'organisation.
15. La signature de la demande de participation par l'exposant implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à :

Ralph LETSCH, 2 rue Spierzelt, L-8063 Bertrange
Téléphone +352 621 50 34 30
Courriel rletsch@pt.lu

Site web CPM <http://www.cp-mamer.lu>

Mamer, janvier 2021

Anmeldung zur Ausstellung - Demande de participation à l'exposition

1	Name der Ausstellung Désignation de l'exposition	23. - 24. Oktober 2021 - Ausstellung «Bauwerke» 23 - 24 octobre 2021 - Exposition « Edifices » Eine Veranstaltung vom - Une manifestation du Mitglied der FSPL - Cercle Philatélique Mamer - Membre de la FSPL			
2	Name und Vorname sowie Geburtsdatum des Ausstellers, Anschrift, Telefon, Email Nom et prénom ainsi que date de naissance de l'exposant, adresse, téléphone, courriel				
3	Name des Exponates Titre de la collection				
4	Einordnung des Exponates Collection de la classe	(siehe Rückseite) (voir verso)			
5	Rahmen Cadres	Auszustellende Rahmenzahl Nombre de cadres à exposer _____		Anzahl Blätter pro Rahmen Nombre de feuilles par cadre _____	
6	Meine Sammlung besteht aus Ampleur de ma collection	Blatt insgesamt feuilles au total _____			
7	Auszustellen unter A exposer	<input type="checkbox"/> eigenem Namen en mon nom <input type="checkbox"/> Kennwort sous le code _____			
8	Erhaltene Auszeichnungen (die letzten) Distinctions obtenues (les plus récentes)	Ausstellung Exposition	Datum Date	Rang Catégorie	Auszeichnung Distinction
9	Aufbau durch Montage par	<input type="checkbox"/> Aussteller l'exposant	<input type="checkbox"/> Bevollmächtigten son mandataire	<input type="checkbox"/> Veranstalter l'organisateur	
10	Abbau durch Démontage par	<input type="checkbox"/> Aussteller l'exposant	<input type="checkbox"/> Bevollmächtigten son mandataire	<input type="checkbox"/> Veranstalter l'organisateur	
11	Erklärung Déclaration	Ich erkenne das Sonderreglement betreffend die Ausstellung «Bauwerke» an. Die Richtigkeit der unter Ziffer 8 aufgeführten Auszeichnungen wird ausdrücklich bestätigt. Mir ist bekannt, dass falsche Angaben zum Ausschluss des Exponates führen können. J'ai pris connaissance du règlement spécial de l'exposition « Edifices ». Je confirme expressément que les inscriptions sub. 8 sont exactes. J'ai noté que de fausses inscriptions peuvent entraîner le refus éventuel de ma collection.			
12	Datum, Unterschrift Date, Signature				
13	Bestätigung Confirmation	<input type="checkbox"/> Ich beabsichtige die Ausstellung zu besuchen / J'envisage de visiter l'exposition <input type="checkbox"/> Ich werde die Ausstellung nicht besuchen / Je ne visiterai pas l'exposition			
14	Anmeldeschluss, Date limite d'inscription Empfänger - Destinataire	1. Juni 2021 - 1er juin 2021 Ralph LETSCH 2, rue Spierzelt - L-8063 Bertrange			

Auf der Rückseite bitte kurze Beschreibung des Exponates vornehmen
 Prière de donner une courte description de la collection au verso du présent formulaire

Kurze Beschreibung des Exponates - Courte description de la collection
Short description of the collection

- Traditionelle Philatelie / Philatélie traditionnelle Postgeschichte / Histoire postale
 Ganzsachen / Entiers postaux Aerophilatelie / Aérophilatelie
 Ein-Rahmen-Sammlung / Collection de type « un cadre »

Welches Ziel wird bei dem Exponat angestrebt (Darstellung des Themas/Titels):
Quel est le but recherché par la collection (explication du thème/titre):

Besonders hervorzuhebende Stücke (mit Erklärung/Begründung):
Pièces particulières (avec explication/justification):

Verwendete Literatur:
Littérature utilisée:

Veröffentlichungen des Ausstellers:
Publications de l'exposant:

Datum
Date

Unterschrift
Signature